Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Décision
Date de publication: SHAB 28.04.2021
Numéro de publication: BH07-0000002231

Entité de publication
Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Décision en l'article a153a ORC, Marmora Immobilier Sàrl

Organisation concernée:
Marmora Immobilier Sàrl
CHE-328.656.120
Rue Pré-Fleuri 5
1950 Sion

Contexte:
Vu que :

1. La société à responsabilité limitée Marmora Immobilier Sàrl à Sion, a été inscrite au Registre du Commerce en date du 23.06.2016.

2. Le 06.07.2020 le Registre du commerce a été informé d'un problème d'adresse concernant la société.

3. Le 03.08.2020, le Registre du commerce a adressé une sommation par courrier recommandée AR au sens de l'article a153a ORC à la société, laquelle lui est venue en retour avec la mention « destinataire introuvable à l'adresse indiquée ».

4. Une sommation selon l'article a153a ORC a été publiée dans la FOSC du 05.02.2020.

Considérant que :

- L'article a937 CO stipule que « toute modification de fait inscrit sur le Registre du Commerce doit également être inscrite ».

- Aucune demande d'inscription de nouvelle adresse n'est parvenue au Registre du Commerce dans le délai imparti.

Décision:
En conséquence :
Conformément à l'article a153b de l'ordonnance sur le Registre du Commerce, l'Office du Registre du Commerce du Valais Central décide :

- que la société Marmora Immobilier Sàrl est dissoute ;
- que Monsieur Julien von Rotz est désigné en qualité de liquidateur de la société.

Organe décisionnel:
Registre du commerce du Valais central
Place du Midi 30
Case postale 1176
1951 Sion

Remarques juridiques complémentaires:
Recours :
La présente décision est susceptible de recours dans les 30 jours suivant sa notification auprès du Tribunal Cantonal du canton du Valais

Délai : 30 jours
Fin du délai: 28.05.2021

Point de contact:
Tribunal cantonal
Rue Mathieu-Schiner 1
1951 Sion